

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-248 du 18 AOÛT 1987

chargeant le Camarade Saliou ABOUDOU,
Ministre de la Justice, Chargé de
l'Inspection des Entreprises Publiques
et Semi-Publiques, de l'intérim du
Camarade Soulé DANKORO, Ministre de
l'Equipeement et des Transports, pour
compter du 10 AOÛT 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
Les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er .- Pour compter du 10 Août 1987, le Camarade Saliou
ABOUDOU, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entre-
prises Publiques et Semi-Publiques, est chargé de l'intérim du
Ministre de l'Equipeement et des Transports, pendant le congé adminis-
tratif du Camarade Soulé DANKORO.

Article 2.- Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 AOÛT 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KERKOU.-

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 ANR 2 CPC 6 PPC 2 MJIEPSEP-MET 6
AUTRES MINISTERES 13 DLC-DPE-INSAE 6 DCCT-Gde CHANC 3 ONEPI 3 BN-
DAN-2 FASJEP-UNB 2 PREFETS 6 JORPB 1.-